

CONSEIL D'ETAT

Château cantonal
1014 Lausanne

Monsieur le Conseiller fédéral
Beat Jans
Chef du département fédéral de justice et
police
3003 Berne

Par courriel : vernehmlassungSBRE@sem.admin.ch

Réf. : 24_COU_5497

Lausanne, le 2 octobre 2024

Consultation fédérale (CE) Modification d'ordonnances en raison de la reprise et de la mise en œuvre des règlements (UE) 2021/1133 et (UE) 2021/1134 relatifs au système central d'information sur les visas (développements de l'acquis de Schengen)

Monsieur le Conseiller fédéral,

Le Conseil d'Etat du canton de Vaud vous remercie de l'avoir invité à se prononcer dans le cadre de la consultation citée en marge.

Cette réforme permet aux autorités compétentes de vérifier les informations nécessaires relatives aux ressortissants d'Etats tiers soumis à l'obligation de visa.

Le Conseil d'Etat n'a pas de remarque sur le fond du projet, étant rappelé qu'il s'agit de la mise en œuvre de l'acquis Schengen.

Toutefois, le Conseil d'Etat regrette vivement l'augmentation de la charge de travail des autorités cantonales compte tenu, notamment, de l'augmentation de données personnelles saisies dans le C-VIS, ainsi que les coûts informatiques supplémentaires qui seront potentiellement engendrés.

En vous remerciant de l'attention portée à la présente, le Conseil d'Etat vous prie de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'assurance de ses sentiments respectueux.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LA PRESIDENTE



Christelle Luisier Brodard

LE CHANCELIER



Michel Staffoni

Copies

- Secrétariat général du DEIEP
- Service de la population
- Office des affaires extérieures